



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dakar, le

26 MAI 2016

Le Ministre

Objet : Attestation de conformité environnementale du projet
de construction du Pont de Rosso

Le projet de construction du Pont de Rosso a suivi toutes les étapes de la procédure d'évaluation environnementale édictées par la loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement et de son décret d'application. En effet, le comité technique s'est réuni le vendredi 20 mai 2016 à la Gouvernance de Saint-Louis, pour l'examen du rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social du projet de construction du Pont de Rosso à Saint-Louis. La séance d'audience publique s'est tenue le samedi 21 mai 2016 à la Mairie de Rosso.

Au terme de cette procédure de validation de l'étude d'impact environnemental, j'atteste que le projet de construction du Pont de Rosso dans la région de Saint-Louis, est conforme aux dispositions du Code de l'environnement relatives à l'évaluation environnementale.

Je vous le notifie par la présente pour servir et valoir ce que de droit en attendant la signature de l'arrêté ministériel portant certificat de conformité environnementale.

Toutefois, le non-respect du plan de gestion environnementale et sociale contenu dans le rapport d'étude d'impact environnemental validé, entraînera le retrait du certificat de conformité environnementale.

Pour le Ministre
et par Délégation
le Secrétaire Général



Ramatoulaye Dieng NDIAYE

A

Monsieur Mansour Elimane KANE
Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres
Et du Désenclavement

DAKAR